

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 6 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 17 février 2015.

Présents : Thierry BORDOT – Edith DOUCET – Jean JOAQUIM – Liliane LARRIERE – Sabine LARUE

Raymond DUPAIN– Suzanne MATHIEU – Michel AUBRY – Christelle AUBRY – Christian CHAMPENOIS – Agnès LEJEUNE – Rachida LAOUFI SABER – Marie-Josèphe GALLORINI

Noëlle GRANDJEAN

Procurations : Hervé LEROY à Thierry BORDOT – Michel NURDIN à Agnès LEJEUNE- – Jean-Paul MILLEROT à Raymond DUPAIN

Absents : Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Jean-Yves TEXIER – Eric DAVAL – Françoise MAFIOLY

Nombre de membres en exercice : 23

*

ORDRE DU JOUR

- **Délibération n°2015-1 Approbation du compte-rendu de séance du 18 décembre 2014**
- **Délibération n°2015-2 Convention avec le Pays des Vosges Saônoises (audit énergétique groupé)**
- **Délibération n°2015-3 Avenant à la convention cadre de mise à disposition de personnel non titulaire**
- **Délibération n°2015-4 Convention d'adhésion au service de médecine préventive : modification des tarifs**
- **Délibération n°2015-5 Choix de la nouvelle nomenclature comptable**
- **Délibération n°2015-6 Attribution d'une subvention à l'AAMI70**

Questions diverses

- Débat d'orientations budgétaires 2015

- **Délibération n°2015-7 Ouverture de 4 postes CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi)**

*

20h05 Monsieur le Maire ouvre la séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

– Délibération n°2015-1 Approbation du compte-rendu de séance du 18 décembre 2014

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2015-2 Convention avec le Pays des Vosges Saônoises (audit énergétique groupé)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer une convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises afin de mener une consultation collective visant à faire réaliser un audit énergétique portant sur les bâtiments suivants:

- Le gymnase situé avenue Albert Thomas
- La halle de tennis située avenue Albert Thomas
- L'école du centre ainsi que les logements communaux situés place Léon Jacquey

Dans l'optique de réduire la facture énergétique liée à l'exploitation des bâtiments publics, le Pays des Vosges Saônoises propose à l'ensemble de ses collectivités membres de réaliser des audits énergétiques groupés. Pour cela a été lancé, entre le 13 septembre et le 15 décembre 2014, un appel à manifestation d'intérêt à ses 148 communes et 7 communautés de communes.

A l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt, un bureau d'études thermiques sera mandaté début 2015 afin de faire auditer les bâtiments qui ont été identifiés lors de l'appel à manifestation d'intérêt.

Ce bureau d'études sera chargé de proposer différents scénarios d'amélioration énergétique dont un scénario devra permettre d'atteindre le niveau BBC-Rénovation.

Le regroupement à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises permet de réduire le coût des audits énergétiques et de faciliter le travail pour les collectivités (les démarches administratives et le suivi du bureau d'études thermiques seront réalisés par le Pays des Vosges Saônoises).

Les audits sont subventionnés à hauteur de 70% par l'ADEME et la Région Franche-Comté. Les 30% restants sont à la charge de la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de faire auditer les bâtiments mentionnés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le maire à prendre toute mesure et à signer tout document relatif à ce dossier

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2015-3 Avenant à la convention cadre de mise à disposition de personnel non titulaire

Par délibération en date du 28 novembre 2014, le conseil d'administration du CDG70 a supprimé le forfait journalier « Transport » de 7,00 € dont s'acquittait les collectivités signataires.

En conséquence, il est demandé aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur l'avenant n°1 prenant effet au 1^{er} janvier 2015 qui définit les nouvelles conditions dans lesquelles les frais engagés par l'agent mis à disposition (remboursement par la collectivité et facturé par le Centre de Gestion).

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2015-4 Convention d'adhésion au service de médecine préventive : modification des tarifs

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention géré par le CDG70.

Cet avenant porte à 70,00 € le coût des visites médicales qui ne sont pas excusées dans les délais prévus à compter du 1^{er} avril 2015.

En outre, le conseil d'administration a également décidé :

- De facturer la visite médicale liée à l'acte de vaccination pour un montant s'élevant à 7€
- De facturer l'absence injustifiée à une visite programmée pour une vaccination pour un montant s'élevant à 7 € auquel s'ajoutera le prix coûtant d'acquisition du vaccin.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2015-5 Choix de la nouvelle nomenclature comptable

Est soumis au conseil municipal le choix de maintenir ou non la nomenclature comptable prévue pour les communes de 3 500 habitants à 10 000 habitants (présentation fonctionnelle) du fait du passage de la commune à la strate inférieure.

Il est proposé au conseil de conserver la nomenclature fonctionnelle (3 500 à 10 000 habitants).

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2015-6 Attribution d'une subvention à l'AAMI70

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de **6 800,00 €** à l'AAMI70 au titre des actions suivantes menées au cours de l'année 2014 :

- Ateliers des savoirs socio-linguistiques – 2 600,00 €
- Accès aux droits- 1 000,00 €
- Semaine LCD- 2 210,00 €
- Récit de jeunes- 990,00 €

Madame Noëlle GRANDJEAN demande si la demande de subvention de l'AAMI a été versée en temps et en heure (en 2014 comme en 2013).

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que toutes les actions proposées feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du nouveau contrat de ville.

Madame Sabine LARUE indique être disposée à ne pas voter la subvention à cette association l'année prochaine si les comptes de l'AAMI ne sont pas dûment présentés aux conseillers.

Madame Agnès LEJEUNE acquiesce.

Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité (2 contre : Agnès LEJEUNE et Michel NURDIN).

Questions diverses

- Délibération n°2015-7 Ouverture de 4 postes de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi

Monsieur le Maire propose d'ouvrir 4 nouveaux postes de type CAE. Leur nombre serait ainsi porté à 20 pour toute la durée du mandat.

Madame LARUE demande s'il s'agit d'un besoin temporaire ou de remplacer des postes pérennes.

Monsieur le Maire indique tout d'abord qu'il convient de maîtriser l'évolution de la masse salariale de la commune.

Les dépenses de personnel constituant l'une des principales marges de manœuvre, le levier des emplois aidés doit donc être actionné compte tenu de leur utilité (pour la commune et l'agent) et de leur faible coût.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'est plus possible de procéder à des recrutements de complaisance comme il a pu y en avoir par le passé.

M. Jean JOAQUIM indique que ce personnel ne dispose pas des qualifications nécessaires pour remplir les tâches qui incombent aux agents titulaires et ajoute que l'essentiel des tâches et réalisations complexes des ST sont effectuées par un nombre d'agents de plus en plus restreint.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Débat d'orientations budgétaires 2015

Le tableau de présentation ayant servi de support au débat est joint au présent compte-rendu.

Il en ressort les éléments suivants :

- La **baisse des dotations** (DGF) aura un impact considérable dans les années à venir (- 200 k€ d'ici 2017)
- Cette baisse sera néanmoins atténuée par une augmentation de la **DSR** (dotation de solidarité rurale) que la commune perçoit en tant que **chef-lieu de canton**
- Les **taux d'imposition** étant gelés (engagement de la municipalité) pour toute la durée du mandat, l'effort devra principalement être réalisé sur la maîtrise des charges de fonctionnement (charges à caractère général, frais de personnel, intérêts de la dette)

- La **dette** de la commune est passée sous le seuil de 2 millions d'€ en capital restant dû (contre 4 millions en 2004)
- Le montant de l'annuité du **remboursement en capital** a été divisé par deux en 10 ans (2004-2014) passant de 400 k€ à 200k€/an.
- Fort d'une capacité d'autofinancement renforcée, la **dette** de la commune pourrait être résorbée en 4 ans (grâce à une CAF brute de 500 k€/an environ). La moyenne pour les communes de même strate est de 8 ans.
- En matière d'**investissements**, outre les domaines habituels (aménagement, voirie, écoles, sports, culture), un effort sera effectué sur les économies d'énergie (éclairage public notamment)
- Le levier de l'**emprunt** devra être nécessairement actionné pour la construction de la **station d'épuration** pour laquelle des aides importantes sont néanmoins prévues (plus de 50%)
- Un 3^{ème} rééquilibrage (après ceux d'avril 2012 et avril 2013) devra être opéré entre les **tarifs de l'eau** et de l'assainissement afin de renforcer davantage le budget de l'assainissement, toujours fragile compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser (station : 3.5 M€, réseaux rue du CLOSEY : 230 k€ pour l'assainissement uniquement..)
- Le prix de **4,15 € le mètre cube** restera **inchangé** jusqu'à la fin de la délégation (2017).

Monsieur le Maire remercie Madame Edith DOUCET pour la qualité de sa présentation et souhaite également saluer la présence de Madame Noëlle GRANDJEAN.

Madame Noëlle GRANDJEAN mentionne qu'elle considère comme un devoir d'être présente par respect pour les 19% de Lupéens qui l'ont élue.

Monsieur le Maire regrette l'absence des conseillers de l'opposition et ajoute que c'est la première fois qu'il assiste à un conseil municipal où les grandes orientations financières de la commune sont discutées en leur absence.

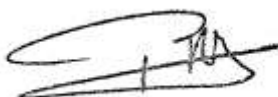
Madame GRANDJEAN approuve et indique qu'à sa connaissance, cela n'est effectivement jamais arrivé à ST LOUP.

Monsieur le Maire indique que lorsque l'on débat des finances de la commune, on touche au cœur des préoccupations des Lupéens. S'y soustraire constitue un manque de respect et de considération envers la population.

Monsieur le Maire remercie le public présent dans la salle et lève la séance (22h25).

Le Maire,

Thierry BORDOT




La secrétaire de séance,

Edith DOUCET

